

La liturgie, une discipline délaissée ?

Beaucoup de prêtres et de laïcs ont connu un engouement pour la liturgie au moment du Concile Vatican II (1962-1965) et plus encore lors de la mise en application de la Constitution pour la liturgie : *Sacrosanctum Concilium*, votée le 4 décembre 1963. Cet intérêt pour la liturgie se manifesta tout au long du dernier tiers du XX^e siècle, ensuite vint, non un désintérêt pour cette discipline, mais plutôt une « stabilisation ». La liturgie de Vatican II, ou plutôt sa pratique telle qu'on la concevait dans les années de la fin du XX^e siècle, commençait à être mise en question. On alla jusqu'à parler de « la réforme de la réforme ». Aujourd'hui, la liturgie ne semble plus être parmi les premières préoccupations de l'Église. Peut-on dire qu'elle devient peu à peu une discipline délaissée ?

Qu'est-ce que la liturgie ?

Il faut tout d'abord s'entendre sur le sens du mot « liturgie ». Lorsqu'au milieu du XIX^e siècle, Dom Guéranger voulu remettre à l'honneur la liturgie, il s'agissait de remettre en question le rubricisme qui la caractérisait. Il voulait retrouver le sens profond des prières de l'Église. Il fallait donc retourner aux sources de la ritualité, redécouvrir l'histoire de la liturgie dans toutes ses dimensions. Ainsi amorce-t-il la tâche de ce que l'on a appelé le Mouvement liturgique qu'ordinairement on fait débiter avec dom Lambert Beauduin et le Congrès de Malines en 1909. Ce Mouvement liturgique marquera toute la première moitié du XX^e siècle. C'est une époque de recherche, de remise au jour des fondements de la liturgie, qui préparera fortement la réforme de celle-ci par le Concile Vatican II, car celui-ci désire veiller « à la restauration et au progrès de la liturgie » (SC n° 1).

Cette restauration doit consister à organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient, et que le peuple chrétien, autant qu'il est possible, puisse facilement les saisir et y participer par une célébration pleine, active et communautaire (SC n° 21).

Il faut donc désormais que les rites soient au service de l'expression des réalités saintes auxquelles ils renvoient ; que ceux-ci soient « compréhensibles » par ceux qui les mettent en œuvre. La liturgie devient donc une action rituelle où le ritualisme laisse place à une ritualité symbolique, où le rite devient un langage, celui de la prière du peuple chrétien, pour s'adresser à Dieu.

Un axe fondamental : la participation active

Cette idée de « participation » de l'assemblée à la liturgie célébrée est un leit-motiv, peut-être même l'axe fondamental du Mouvement liturgique et ensuite de la Constitution sur la liturgie.

Cette idée est apparue dans la préface du Motu proprio *Tra le sollecitudini* de 1903 :

Notre plus vif désir étant, en effet, que le véritable esprit chrétien refluisse de toute façon et se maintienne chez tous les fidèles, il est nécessaire de pourvoir avant tout à la sainteté et à la dignité du temple où les fidèles se réunissent précisément pour puiser cet esprit à sa source première et indispensable : la participation active aux mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église.

La même idée se retrouve dans la Constitution apostolique *Divini cultus* de Pie XI en 1928 :

De fait, il est absolument nécessaire que les fidèles n'assistent pas aux offices en étrangers ou en spectateurs muets ; mais [...] qu'ils prennent part aux cérémonies sacrées.

Elle est aussi défendue par Pie XII dans son encyclique *Mediator Dei et hominum* de 1947 :

Il est donc nécessaire que tous les chrétiens considèrent comme un devoir principal et un très grand honneur de participer au Sacrifice eucharistique, et cela, non d'une manière passive ou négligente et en pensant à autre chose, mais avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au souverain Prêtre.

La Constitution *Sacrosanctum Concilium* s'inscrit dans cette dynamique lorsqu'elle s'exprime ainsi au n° 48 en repartant du texte de *Divini cultus* cité ci-dessus :

Aussi l'Église se soucie-t-elle d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils participent consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée.

Cependant, les Pères du Concile le savent, cette participation active ne pourra se faire qu'au prix d'une formation, et du clergé, et des fidèles !

Priorité à la formation

Le texte de la Constitution sur la liturgie intitule ainsi son deuxième chapitre : « Recherche de la formation liturgique et de la participation active ». *Sacrosanctum Concilium* nous dit qu'il n'y a aucun espoir d'obtenir cette participation active

si d'abord les pasteurs eux-mêmes ne sont pas profondément imprégnés de l'esprit et de la vertu de la liturgie, et ne deviennent pas capables de l'enseigner : il est donc très nécessaire qu'on pourvoie en premier lieu à la formation liturgique du clergé (n° 14).

Cette formation va se faire par la publication de nombreux ouvrages concernant la liturgie, déjà même avant le Concile. Citons par exemple *L'Église en prière*

(1961) du chanoine Martimort. Ce travail de formation sera aussi assuré par les revues telles que *La Maison-Dieu* qui débuta en 1945 et qui continue toujours aujourd'hui ses quatre publications annuelles.

Elle sera aussi réalisée dans les séminaires et les maisons religieuses afin qu'elle donne aux clercs « l'intelligence des rites sacrés » :

L'enseignement de la liturgie dans les séminaires et les maisons d'études des religieux doit être placé parmi les disciplines nécessaires et majeures, et dans les facultés de théologie parmi les disciplines principales (SC n° 16).

Ils apprendront à observer les lois liturgiques, de telle sorte que la vie des séminaires et des maisons religieuses soit profondément façonnée par l'esprit de la liturgie (SC n° 17).

Cette dernière expression est d'ailleurs le titre d'un ouvrage (1918) célèbre de Romano Guardini. Il sera repris par le Cardinal Ratzinger dans un autre contexte !

La formation se fera aussi à travers des sessions, notamment pour découvrir les nouveaux rituels qui seront publiés tout au long des années 70 et 80.

Le Concile a également prévu qu'en vertu du sacerdoce baptismal des fidèles, ceux-ci reçoivent aussi une formation pour être « amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques » (SC n° 14).

Les pasteurs poursuivront avec zèle et patience la formation liturgique et la participation active des fidèles (SC n° 19).

Donc pour les fidèles, et surtout pour ceux qui sont engagés dans des équipes liturgiques, seront publiés de nombreux livres ayant trait à la liturgie. Citons par exemple *Fiches pour la formation des animateurs de célébration* (CNPL, 1977), *Célébrer l'Eucharistie aujourd'hui* (Éditions Inter-Centres Diocésain de Documentation, 1978 – Nouvelle édition, Licap, 1992) de la C.I.P.L., *Vivre... Croire... Célébrer...* (Éditions ouvrières, 1983) de M. Scouarnec, *Pour vivre la liturgie* (Cerf, 1986) de J. Lebon, *L'intelligence de la liturgie* (Cerf, 1995) de Paul De Clerck... La revue *Église qui chante* jouera un rôle très important dans la pastorale liturgique, de même que la revue *Feu Nouveau et plus tard Signes d'aujourd'hui, Communautés et liturgies, Célébrer* ainsi que les *Fiches Dominicales de Saint-Brieuc*. Tous ces outils devaient permettre une compréhension des rites dont se compose l'action liturgique et à faire en sorte que leur mise en œuvre exprime au mieux le sens profond de la liturgie. De nombreuses sessions de formation furent également organisées pour les animateurs d'assemblée. Des Instituts se donnèrent également cette mission.

Priorité à l'assemblée

À la lumière des textes conciliaires, non seulement de *Sacrosanctum Concilium*, mais aussi de *Lumen gentium*, on comprend de plus en plus le rôle majeur que joue l'assemblée dans la célébration liturgique. Celle-ci ne peut être que communautaire et l'assemblée en est « le sujet intégral » comme le souligne Yves

Congar en conformité avec la Constitution sur la liturgie :

La liturgie est donc considérée à juste titre comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus Christ, [...] et dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus Christ, à savoir par le Chef et par ses membres (SC n° 7).

Cet article nous rappelle que le ministre de l'action liturgique, à savoir le prêtre, est lui aussi membre de l'assemblée.

Sur cette question, plusieurs ouvrages mettront l'accent sur la place de l'assemblée dans la célébration eucharistique. Citons par exemple les deux volumes de *Dans vos assemblées* (première édition en 1971 ; nouvelle édition avec de nouveaux collaborateurs en 1989) dont la première partie, à savoir une centaine de pages, est consacrée à *L'assemblée liturgique : son mystère, son fonctionnement*. Dans le même esprit, signalons aussi le livre *Demain la liturgie. Essai sur l'évolution des assemblées chrétiennes* (Cerf, 1976) de J. Gelineau.

L'apport des sciences humaines

On ne peut passer sous silence l'impact qu'ont eu les sciences humaines sur le développement de la liturgie dans les années 70 et 80, et principalement la linguistique. Notamment, *Essais de linguistique générale* de R. Jakobson dans lequel il étudie les fonctions du langage, *La Nouvelle Communication* avec des études de E. T. Hall, de P. Watzlawick... ont incité à la réflexion sur la communication dans l'assemblée et à la manière dont fonctionnait le langage rituel et symbolique. L'ouvrage de théologie sacramentaire, *Symbole et sacrement* (Cerf, 1987) de L.-M. Chauvet est marqué par ces recherches.

Cette réflexion concernant l'influence du mode de communication symbolique et rituelle sur la transmission du sens a également incité à la recherche d'une certaine créativité en liturgie, créativité qui, tout en s'inspirant des normes à respecter, cherchait la juste manière de les « interpréter » – tout comme l'interprétation donne vie à la partition musicale – pour en délivrer le sens qui les justifie. Citons par exemple *Pour une liturgie créative* (Éditions ouvrières, 1996) de L.-M. Renier.

La situation aujourd'hui

Bien évidemment, nous n'avons pas la prétention d'avoir fait le tour de la question concernant l'évolution de la liturgie depuis le Concile Vatican II. Les quelques éléments abordés ci-dessus ont été retenus pour nous aider à répondre à la question posée : la liturgie est-elle aujourd'hui une discipline délaissée. Ces quelques flashes doivent nous interroger.

Certains de ces éléments sont liés. On ne peut dissocier notre conception de la liturgie de la place que nous donnons à l'assemblée et à sa participation active. Qu'en est-il actuellement en ce temps où la dévotion individuelle semble occuper une place de plus en plus importante, comme c'était le cas autrefois ?

On peut aussi s'interroger sur la place accordée aujourd'hui à la formation des acteurs de la liturgie, et tout d'abord des prêtres et des séminaristes. La liturgie est-elle encore une discipline majeure comme le souhaite le Concile ? Que sont devenues les sessions de formation tant pour les prêtres que pour les laïcs ? Quelle place les revues de pastorale liturgique occupent-elles encore dans les communautés paroissiales et plus particulièrement dans les équipes de préparation de la liturgie ? Disposons-nous encore suffisamment d'Instituts de formation ?

On le dit et on l'écrit fréquemment, la parution de la nouvelle traduction du Missel romain devrait être l'occasion de redécouvrir la célébration eucharistique. S'agira-t-il de redécouvrir les rites avec le souci de les appliquer parce qu'ils sont prescrits ou bien de réfléchir à la mise en œuvre la plus adéquate pour une juste communication de leur sens à ceux qui les mettent en œuvre ? Il nous faut redécouvrir le « Jeu de l'Homme devant Dieu » (P. de La Tour du Pin) et laisser du jeu à nos agir rituels pour qu'en leur sein puisse naître l'Alliance de Dieu avec son peuple.

Philippe Robert

Musicologue, auteur, liturgiste